

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la session ordinaire de son conseil, tenue le lundi neuvième jour du mois de janvier deux mille dix-sept, le règlement portant le numéro 299.112017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation de compétences

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement 299.112017 au bureau de la municipalité et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la secrétaire-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE ONZIÈME
JOUR DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Mélanie Thibault.
